

DIJON ÉDUCATION

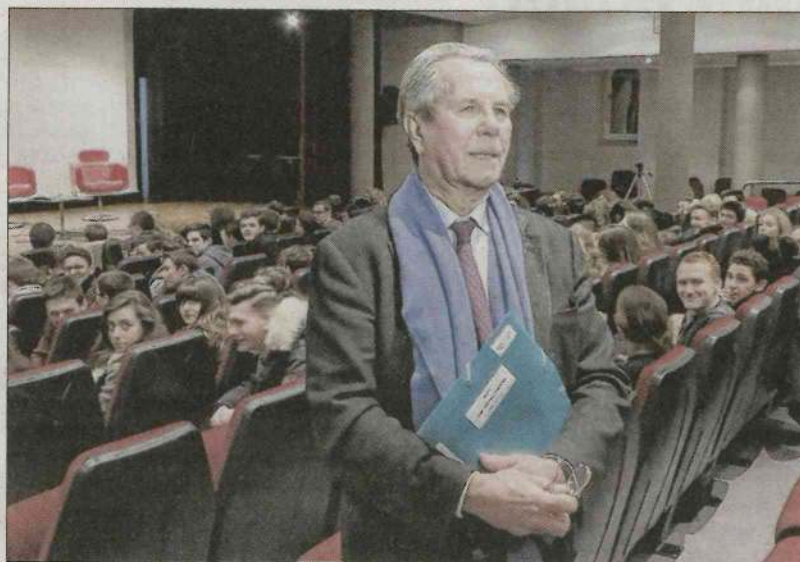
La leçon de droit de Jean-Louis Debré

C'est une règle qu'il s'est fixée : tous les vendredis, Jean-Louis Debré, le président du Conseil constitutionnel, rencontre de jeunes Français. Il était cette semaine à Dijon, au lycée Saint-Joseph.

Jean-Louis Debré, le président du Conseil constitutionnel, était à l'école Saint-Joseph, à Dijon, vendredi matin. Constitution, loi et règlement, non-rétroactivité de la loi, question prioritaire de constitutionnalité (QPC), ce qui aurait pu être un cours magistral assez somnifère – il faut bien l'avouer – s'est révélé un moment passionnant d'échanges, parce qu'appuyé sur le réel, plein d'humour... et de petites phrases.

« Aller au-devant des jeunes pour leur parler de la France »

C'est ainsi que Jean-Louis Debré a pimenté, à un moment, son propos de : « La loi est devenue un monstre de bavardages » ou « on n'écrit pas l'histoire par la loi ». Et s'il ajoute refréner son humour pour éviter de se retrouver sur les réseaux sociaux, « vous êtes en train de me contraindre à la langue de bois ! », a-t-il interpellé les



■ Jean-Louis Debré, le président du Conseil constitutionnel, était en visite à l'école Saint-Joseph vendredi. Photo Jocelyne REMY

lycéens. Cela fait maintenant neuf ans – à un mois près – que Jean-Louis Debré préside le Conseil constitutionnel. Et qu'il va, tous les vendredis, autant que faire se peut, dans un établissement scolaire (lycée, grande école, université, etc.). Autant dire que le show est rodé, qu'il sait comment répondre aux questions relativement prévisibles de ses interlocu-

teurs. Mais il le fait avec conviction, parce qu'il considère de son devoir « d'aller au-devant des jeunes Français pour leur parler de la France ». Et d'expliquer d'entrée de jeu aux jeunes Dijonnais qu'il a voulu redonner sa vraie dimension au Conseil constitutionnel. L'entrée en vigueur, depuis le 1^{er} mars 2010, de la QPC, qui autorise un justiciable à saisir le Conseil sur

« Nous sommes entre nous... (sur le ton de la confiance). On peut parler de la République. »

Jean-Louis Debré, président du Conseil constitutionnel

une loi déjà promulguée, a, en outre, bouleversé son fonctionnement. « Aujourd'hui, c'est 95 % de l'activité du Conseil constitutionnel », explique-t-il. Et c'est un changement dont il est fier : « On a renforcé en France les garanties fondamentales ».

Ne l'interrogez en revanche pas sur la déchéance de nationalité, il ne vous répondra pas. Droit de réserve oblige, mais surtout : « Un juriste ne juge que sur un texte et je n'en ai pas ». Il a d'ailleurs sensiblement la même position quand il évoque la loi sur le mariage pour tous : « Nous n'avons pas un jugement moral. Nous ne jugeons pas si une loi devait être votée ou pas. Nous jugeons si le texte est conforme au droit. Nous n'avons pas à avoir de jugement personnel ».

J. R.